**Son Excellence Monsieur Masoud Pezeshkhian**

Président de la République islamique d’Iran

**S/c de Son Excellence Monsieur Mohammad AMIN NEJAD**

Ambassadeur de la République islamique d’Iran
4 avenue d’Iéna,
75116 Paris
FRANCE

Courriel : iranemb.par@mfa.gov.ir

|  |
| --- |
| **[Partie à remplir par l’expéditeur]****Nom :** **Prénom :** **Adresse :** |

**Objet : Appel à l’annulation de l’exécution de Pakhshan Azizi, condamnée à mort pour son engagement pacifique.**

Monsieur le Président de la République,

À la suite des informations reçues de l’ACAT-France, je me permets de vous écrire pour exprimer ma profonde inquiétude concernant la condamnation à mort de Pakhshan Azizi, militante kurde des droits humains, en raison de son engagement pacifique. Cette condamnation s'inscrit dans le cadre de la répression des manifestations qui ont éclaté en Iran, suite au meurtre de Jina Mahsa Amini en septembre 2022.

Pakhshan Azizi a été condamnée en juillet 2024 par un tribunal révolutionnaire islamique pour « rébellion armée contre l’État », en raison de sa supposée appartenance à des groupes d’opposition interdits, ce qu'elle a toujours nié. Ses aveux ont été extorqués sous la torture, sans respect des droits de la défense ni du droit à un procès équitable. Malgré les requêtes de son avocat pour obtenir un procès en appel, son appel, en vertu de l'article 474, a été rejeté par la Cour suprême le 25 janvier 2025, et ses avocats ont été informés le 5 février 2025. Elle risque donc d’être exécutée à tout moment.

C'est pourquoi je vous demande, en tant que Président de la République, de donner des instructions fermes pour :

* Libérer rapidement et sans condition Pakhshan Azizi, en abandonnant les charges portées contre elle sur la base d’aveux obtenus sous la torture, ainsi que pour toutes les personnes injustement détenues ou condamnées à mort.
* Garantir à Pakhshan Azizi, en toute circonstance, les droits prévus pour les personnes privées de liberté (accès aux soins, liens avec leurs proches, contact avec leurs avocats, etc.) ainsi que le droit à un procès équitable, conformément aux textes internationaux.
* Assurer son intégrité physique et psychologique, en lui permettant d’accéder aux soins adéquats et nécessaires.
* Traduire en justice, dans le cadre de procès équitables, toute personne présumée responsable d’actes de torture et de mauvais traitements à son égard.

En espérant une suite favorable, je vous prie d’agréer, Monsieur le Président de la République, l’expression de ma très haute considération.